



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Absents : Sarah AFENDIKOW (donne pouvoir à Elise BRALET), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER, (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Hubert COLLAVET (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Nathalie BARON

DEL2023_049 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie de Champagnier le 9 juin 2023 à 18 heures et une minute.

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléant sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation ;

Le bureau électoral est constitué ainsi que suit :

- Monsieur le Maire, CHOLAT Florent, Président ;
- Les deux conseillers les plus âgés : Monsieur JULIEN Jean Paul et Monsieur ALOTTO Hervé ;
- Les deux conseillers les plus jeunes : Madame CAVARRETTA Christine et Monsieur MENNERON Pierre-Alain.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire, et le secrétariat pour la rédaction du procès-verbal par Nathalie BARON.

Monsieur le Président rappelle que l'objet de la séance est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il est rappelé que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Compte-tenu de la taille de la commune et du nombre de conseillers municipaux : 3 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la représentation de la commune de Champagnier.

Une seule liste, dénommée « Champagnier en Commun », a été déposée et enregistrée. Elle est composée, dans l'ordre, de :

1. Monsieur CHOLAT Florent ;
2. Madame HARREAU Lucie ;
3. Monsieur ALOTTO Hervé ;

4. Madame BRALET Elise ;
5. Monsieur JULIEN Jean Paul ;
6. Madame ANDRIES Carole.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

1. Monsieur CHOLAT Florent (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
2. Madame HARREAU Lucie (liste Champagnier en Commun) 14 suffrages ;
3. Monsieur ALOTTO Hervé (liste Champagnier en Commun) 14 suffrages.

Monsieur CHOLAT Florent, Madame HARREAU Lucie et Monsieur ALOTTO Hervé **sont proclamés délégués élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.**

Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

1. Madame BRALET Elise (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
2. Monsieur JULIEN Jean Paul (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages ;
3. Madame ANDRIES Carole (liste Champagnier en Commun) – 14 suffrages.

Madame BRALET Elise, Monsieur JULIEN Jean Paul et Madame ANDRIES Carole sont **proclamés suppléants élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat.**

La séance est levée à 18h29.

Florent CHOLAT
Maire



Nathalie BARON
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 09 JUIN 2023
Publié le : 09 JUIN 2023